



# Nous vous aidons pour partir en vacances en famille et pour les vacances de vos enfants



**Du 16 Février 2019 au 05 Janvier 2020**





N° Identifiant de l'enfant : «**IdtEnf**»  
N° Allocataire : «**Matr**»  
Votre quotient familial en novembre 2018 : «**QF**» €

«**Civ**» «**nom**» «**prénom**»  
«**Adr1**» «**Adr2**» «**Adr3**»  
«**Adr4**»  
«**Adr5**»  
«**CP**» «**Ville**»

**Objet : AIDE AUX VACANCES 2019**  
**notification de droits**

Madame, Monsieur,

Vous pouvez bénéficier de notre soutien pour vos vacances et celles de vos enfants **du 16 février 2019 au 5 janvier 2020 inclus, pendant les vacances scolaires**. Consultez la notice au dos pour plus de détails (conditions, démarches).

Attention : conservez bien ce document. Vous devrez le présenter à l'accueil de loisirs ou l'organisme de vacances choisi. **Aucun duplicata ne pourra être délivré.**

Votre caisse d'Allocations familiales

**ACCUEILS DE LOISIRS (centres aérés)**

La Caf peut prendre en charge une partie des coûts liés à la présence de votre enfant en accueils de loisirs, dans la limite de 40 jours :

Barème participation	Nature	Nom – Prénom de l'enfant	Né(e) le
11 €/jour	accueil de loisirs	« <b>Enf1</b> » « <b>Enf2</b> »	« <b>NaissEnf</b> »

**VACANCES DES ENFANTS : COLONIES/CAMPS/SEJOURS LINGUISTIQUES**

Selon votre quotient familial, la Caf peut prendre en charge une partie des frais liés au départ en colonies de vos enfants, lorsque vous choisissez un séjour auprès d'un prestataire agréé par Vacaf ou la Caf.

Votre quotient familial en novembre 2018 s'élève à «**QF**» €. La Caf prend en charge «**Tx1**» % du coût du séjour dans la limite de «**Montant1**» € par jour.

**VACANCES EN FAMILLE**

Si vous séjournez dans les centres familiaux de vacances et campings du réseau Vacaf, la Caf peut prendre en charge une partie de votre séjour en fonction de votre quotient familial.

Votre quotient familial en novembre 2018 s'élève à «**QF**» €. La Caf prend en charge «**Tx2**» % du coût du séjour dans la limite de 1 500 €.

**L'aide aux Vacances peut être utilisée pendant toutes les périodes de vacances de la Zone A (du Samedi 06 Février 2019 au Dimanche 05 Janvier 2020 inclus) pour des inscriptions auprès d'un accueil de loisirs ou d'un organisme de vacances**

**L'aide aux Vacances n'est pas un droit.**

*Ne tardez pas à faire votre réservation car la Caf de Haute-Savoie dispose d'un budget limité. Les aides aux vacances et votre demande peuvent donc être refusées si les crédits sont épuisés.*

**Sont considérés comme bénéficiaires aux aides aux vacances, les Allocataires de la Caf de la Haute-Savoie, ayant reçu des prestations familiales mensuelles, le Rsa, l'Aah, la Prime d'Activité, l'Ars ou l'Alf au titre d'Octobre<sup>2018</sup> pour un ou plusieurs enfants à charge, âgés de plus de 3 ans et de moins de 18 ans, avec un quotient familial inférieur ou égal à 800 € en Novembre 2018**

**Attention aucun duplicata ne sera délivré**

# Nous vous aidons pendant les vacances pour que vos enfants fréquentent les accueils de loisirs

## ➔ Pour qui ?

Vous êtes allocataire\* et vos enfants à charge, âgés de 3 à 18 ans (nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et avant le 31 décembre 2015), fréquentent un accueil de loisirs en Haute-Savoie, en Savoie ou dans l'Ain.

## ➔ Comment en bénéficier ?

Vous choisissez et vous réservez les vacances de vos enfants en présentant à l'accueil de loisirs au moment de l'inscription l'attestation Caf qui vous a été adressée. Cette attestation précise votre droit à l'aide aux vacances.

Sur [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr), vous pouvez choisir un accueil de loisirs selon vos critères (commune, tarifs, jours et horaires d'ouverture, etc.).

Nous versons directement l'aide à l'accueil de loisirs, qui la déduit du montant de votre facture. Vous ne payez que la différence !

**Attention :** la Caf ne vous rembourse jamais directement.

## ➔ Quel montant ?

La Caf prend en charge 11 € par jour et par enfant.

## ➔ Quelles conditions ?

Votre enfant est présent toute la journée au sein de l'accueil de loisirs.

Cet accueil de loisirs doit être déclaré auprès de la Direction départementale de la Cohésion sociale.

Notre aide est limitée à 40 jours maximum par enfant sur l'année.

L'aide aux vacances n'est pas un droit. Ne tardez pas à faire votre réservation : nous disposons d'un budget limité pour cette aide et votre demande peut être refusée.





DEVENIR PARENTS

ÉLEVER SON ENFANT

ACCOMPAGNER SON  
ADOLESCENT

UN CHANGEMENT DANS LA  
FAMILLE

## SERVICES EN LIGNE



### RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

- › Crèches, assistants maternels, accueil de loisirs, relais assistants maternels



### COÛTS ET AIDES

- › Simuler le coût en crèche
- › Estimer la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)



### DEMANDE D'INFORMATION SUR LES MODES D'ACCUEIL

- › Vérifier votre éligibilité au service

[Qui sommes-nous ?](#)[Que propose ce portail ?](#)[Comment nous contacter ?](#)[JE SUIS UN PARENT](#)[JE SUIS UN PROFESSIONNEL](#)

# monenfant.fr

 Vous accompagner dans votre vie de parent[DEVENIR PARENTS](#)[ÉLEVER SON ENFANT](#)[ACCOMPAGNER SON ADOLESCENT](#)[UN CHANGEMENT DANS LA FAMILLE](#)

Je suis un parent | Devenir parents | Services en ligne | Trouver un mode d'accueil

Que recherchez-vous ?

CARTE

LISTE

Accueil de loisirs x **1.**

Où ? 74160, FRA **2.**

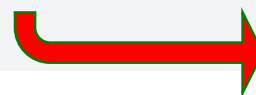
Proximité :  250 m 30 km



Veillez renseigner le captcha \*

8369 **3.**

Rechercher **4.**



# monenfant.fr

 Vous accompagner dans votre vie de parent

4 résultat(s) affiché(s) sur 4 résultat(s)

- RECREA** à 2.7 km  
 Route du Petit Chable 74160 Presilly  
 04 50 38 52 83  
 recrea74@orange.fr  
 Disponibilité  
 Présentation
- Service Enfance-Jeunesse de Collonges-sous-Salève** à 4.2 km  
 25 Route de Bossey 74160 Collonges sous Saleve  
 04 50 35 26 19  
 accueil.sej@collonges-sous-saleve.fr  
 Disponibilité  
 Présentation
- Centre Municipal d'Animation des Burgondes** à 4.3 km  
 Rue Jean Verne - Bâtiment Pegase 74160 St Julien en Genevois  
 04 50 35 06 89  
 Disponibilité  
 Présentation
- Centre Municipal d'Animation (CMA) Thairy** à 4.5 km  
 35 Route de Thairy 74160 St Julien en Genevois  
 04 50 49 28 35  
 Disponibilité  
 Présentation



# Nous vous aidons pour les vacances de vos enfants

## ➔ Pour qui ?

(colonies, camps, séjours linguistiques)

Vous êtes allocataire\* et vos enfants à charge, âgés de 3 à 18 ans (nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et avant le 31 décembre 2015), partent dans un des organismes conventionnés par la Caf pour des séjours en colonies, camps ou séjours linguistiques.

## ➔ Quelles conditions ?

Vous avez droit à 3 prises en charge maximum par an. La durée est de 5 jours / 4 nuits minimum et 15 jours / 14 nuits maximum.

**A noter :** ne tardez pas à faire votre réservation, nous disposons d'un budget limité pour cette aide et votre demande peut être refusée.

Vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide aux vacances enfants pour :

- des classes de mer, classes de neige, classes vertes ou classes transplantées ;
- des séjours en établissement sanitaire, maison d'enfants, gîte d'enfants ou accueil à la ferme.



Centrale d'Information Vacaf  
site Internet : [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)

## ➔ Comment en bénéficier ?

Vous choisissez parmi les organismes de vacances conventionnés par la Caf ou par Vacaf . Puis vous contactez directement l'organisme de vacances choisi pour faire votre réservation en précisant que vous bénéficiez de l'Aide aux vacances enfants (Ave). Ensuite, le centre de vacances organise le projet de vacances et effectue l'inscription de vos enfants par Internet. Nous versons directement l'aide à l'organisme de vacances qui la déduit du montant de votre facture. Vous ne payez que la différence !

## ➔ Quel montant ?

L'aide est calculée en fonction de votre quotient familial de novembre 2018, c'est-à-dire de vos ressources et du nombre de personnes dans la famille.

Pour connaître le montant de votre aide, :

Quotient familial	Part du coût du séjour prise en charge par la Caf	Montant maximum de prise en charge pour les colonies, camps ou séjours linguistiques
de 0 € à 400 €	60 %	36 € par jour
de 401 € à 620 €	50 %	30 € par jour
de 621 € à 800 €	40 %	26 € par jour



# Nous vous aidons pour partir en vacances en famille

## ➔ Pour qui ?

partez en vacances avec vos enfants à charge, âgés de moins de 18 ans (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 janvier 2019), dans l'un des **centres familiaux de vacances ou des campings du réseau Vacaf**  
Pour en bénéficier, au moins un enfant à votre charge doit être âgé de 3 ans ou plus.

## ➔ Quel montant ?

Le montant de l'aide est calculé **en fonction de votre quotient familial de novembre 2018**, c'est-à-dire de vos ressources et du nombre de personnes dans la famille.

Pour connaître le montant de votre aide, :

Quotient familial	Part du coût du séjour prise en charge par la Caf
de 0 à 400 €	75 % dans la limite de 1 500 €
de 401 € à 620 €	50 % dans la limite de 1 500 €
de 621 € à 800 €	40 % dans la limite de 1 500 €

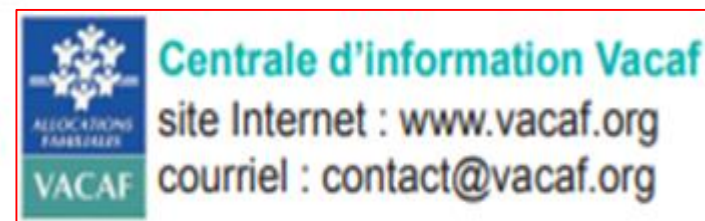


## ➔ Quelles conditions ?

L'aide est accordée pour un séjour par an, d'une durée maximum de 8 jours / 7 nuits consécutifs, dans un centre familial, maison, appartement ou camping du réseau Vacaf (plus de 3 700 références dans toute la France).

Vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide aux vacances familiales pour :

- ➔ les nuits d'hôtel ;
- ➔ les séjours à la ferme, en gîte, en camping ou en location **en dehors du réseau Vacaf** ;
- ➔ les séjours à l'étranger.



## ➔ Comment en bénéficier ?

**Vous choisissez et vous réservez vos vacances** dans un centre familial, maison, appartement ou camping du réseau Vacaf auquel vous aurez communiqué votre numéro d'allocataire. Il vous indiquera le montant exact de l'aide dont vous bénéficierez en fonction du coût de votre séjour. Nous versons directement l'aide au centre familial, maison, appartement ou camping qui la déduit du montant de votre facture. Vous ne payez que la différence !

<p>Découvrir</p>  <p>Informations sur Vacaf et les dispositifs d'aide aux vacances</p> <p>Accéder</p>	<p>Enfants</p>  <p>Informations sur les séjours enfants et centres agréés</p> <p>Sélectionnez votre caisse</p>	<p>Familles</p>  <p>Informations sur les séjours famille et structures agréées</p> <p>Sélectionnez votre caisse</p>
--	---	---

## AIDES VACAF POUR LES VACANCES ENFANTS

Votre Caf a choisi de vous aider en vous attribuant une aide aux vacances enfants. Découvrez les aides VACAF pour le départ en vacances de votre enfant.

### Ai-je droit à une aide AVE VACAF ?

Votre Caf vous informe en début d'année de vos droits en matière de vacances. Vous recevez donc un courrier ou un message vous précisant le montant, la durée et le nombre de séjours possibles pour les vacances de votre enfant.

Si vous avez égaré ce document, inutile de le redemander à votre Caf. Les centres de vacances labellisés par votre Caf et VACAF vous retrouveront avec votre numéro d'allocataire.



### Comment réserver le séjour de mon enfant avec une aide VACAF (AVE) ?

Vous avez choisi le séjour de votre enfant. Pour l'inscrire, il vous suffit d'appeler le centre de vacances en précisant que vous bénéficiez de l'AVE. Indiquez votre numéro d'allocataire Caf.

Le centre vous communiquera le montant de votre aide et le reste à votre charge.

### Informations

- Séjours enfants >
- Conseils pratiques v
- Nous contacter >

### Dispositifs

- AVEL v
- AVEN v

## AIDES AUX VACANCES ENFANTS NATIONALES (DISPOSITIF AVEN)

Il s'agit d'une aide aux vacances Enfants en tiers payant.

### L'AVEN en pratique :

Elle permet un départ en colo ou camp pendant les vacances scolaires sur toute la France. Les séjours sont organisés par un centre agréé VACAF, l'organisateur assure le transport aller-retour jusqu'au séjour.

L'aide est directement versée à l'organisateur qui la déduit de votre facture.

**En aucun cas, vous ne devez payer la totalité du séjour.**

### DISPOSITIF AVEN

#### Séjours agréés

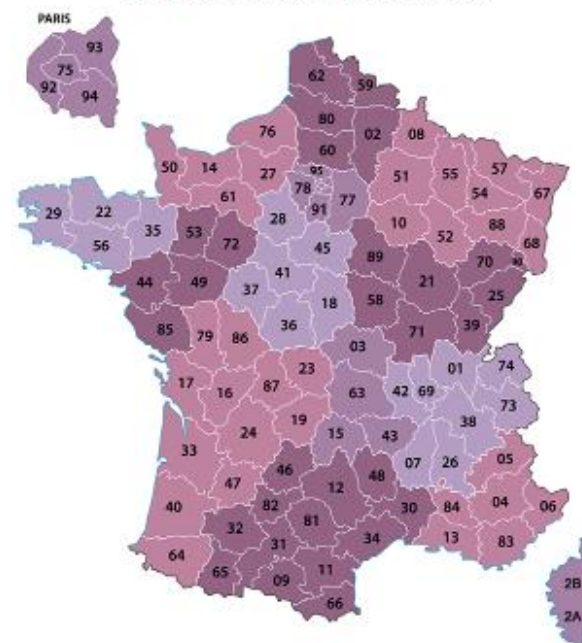
Utiliser ce formulaire pour faire une recherche par critères

NB : dans un souci d'égalité de traitement, les résultats sont classés aléatoirement.

Centrale de vacances	Ville	Département
indifférent v	indifférent v	Savoie * v
Age	Prix	Durée (en jours)
indifférent v	indifférent	indifférent
Situation géographique	Adapté aux personnes en situation de handicap	
indifférent v	indifférent v	

Rechercher

Ou cliquez sur un numéro pour choisir le département



## AIDES AUX VACANCES ENFANTS LOCALES (DISPOSITIF AVEL)

Il s'agit d'une aide aux vacances Enfants en tiers payant.

### L'AVEL en pratique

Elle permet un départ en colo ou en camp pendant les vacances scolaires. Les séjours sont organisés par un centre agréé par votre Caf.

L'aide est directement versée à l'organisateur qui la déduit de votre facture.

**En aucun cas, vous ne devez payer la totalité du séjour.**

Saisir tout ou partie du nom

Choisir une ville

rechercher



**Découvrir**



Vacaf et les dispositifs  
ces

[Accéder](#)

**Enfants**



Informations sur les séjours enfants et centres agréés

[Sélectionnez votre caisse](#)

**Familles**



Informations sur les séjours famille et structures agréées

[Sélectionnez votre caisse](#)

**Centres agréés AVF**

Cliquez sur le nom du centre pour voir sa fiche détaillée.  
NB : dans un souci d'équité de traitement, les résultats sont classés aléatoirement.

<b>La Pinede 26 SARL PROSPECOM</b>	
Camping Chalet 135 Impasse du Port Neuf 26150 DIE	<a href="#">Site internet</a> <a href="#">Email</a> Tel. 04 75 22 17 77
<b>La Pinede 26 SARL EUROSI IOP</b>	
Camping Chalet 135 Impasse du Port Neuf 26150 DIE	<a href="#">Site internet</a> <a href="#">Email</a> Tel. 04 75 22 17 77
<b>L'île Blanc</b>	
Camping Mobilhome 1206, Chemin de l'île Blanc 26120 ANCOLE	<a href="#">Site internet</a> <a href="#">Email</a> Tel. 04 75 22 17 77
<b>La Pinede 26 SARL LES CHALETS DE LA PINEDE</b>	
Camping Chalet 135 Impasse du Port Neuf 26150 DIE	<a href="#">Site internet</a> <a href="#">Email</a> Tel. 04 75 22 17 77
<b>Le Couriou HOLIDAYS&amp;CO</b>	
Camping Mobilhome	<a href="#">Site internet</a>

# AIDE AVF VACAF POUR LES VACANCES EN FAMILLE

L'aide AVF VACAF est déduite du montant de votre séjour. Le montant de la prise en charge, la durée... sont précisés dans le message que vous a adressé votre Caf en début d'année.

## Pour en bénéficier, c'est simple :

Vous appelez le village vacances ou camping choisi en utilisant le numéro indiqué sur ce site. N'oubliez pas de préciser que vous êtes allocataire et bénéficiaire de l'aide AVF.

Le centre de vacances vous calculera le prix de votre séjour et déduira le montant de l'aide (système de tiers payant). Si vous acceptez cette offre, il vous suffira d'envoyer des arrhes pour confirmer votre réservation.

Pour vous aider dans votre projet de départ en vacances, VACAF met à votre disposition un catalogue en ligne de plus de 3 600 villages vacances et campings dans toute la France. Tous sont labellisés VACAF pour vous garantir le meilleur accueil. Pour consulter ce catalogue, cliquez sur "AVF", puis "Centres agréés" dans le menu "Dispositifs" ci-contre.

Si vous effectuez votre séjour dans une structure de vacances qui n'est pas labellisée VACAF ou si vous louez auprès d'un particulier, vous ne pourrez pas bénéficier de cette aide sur le séjour.

**Informations**

- Séjours familles >
- Conseils pratiques v
- Nous contacter >

**Dispositifs**

- AVF v
- Présentation
- Vos droits
- Centres agréés
- Questions fréquentes

Recherche de centres agréés AVF

Nom du centre:

Nom de la ville:

Département: 26 - Drôme x v

Type d'hébergement: Choisir une option v

Desserte: Choisir une option v

Proximité: Choisir une option v

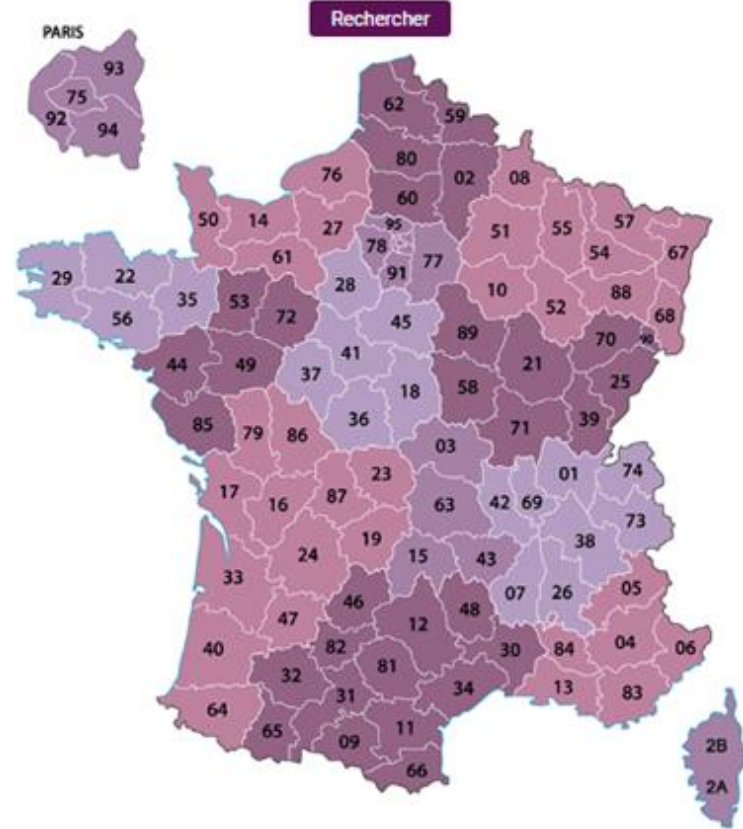
Équipement: Choisir une option v

Extérieur: Choisir une option v

Localisation: Choisir une option v

Situation géographique: Choisir une option v

Adapté aux personnes en situation de handicap





Le Bafa vous tente ?  
→ Votre Caf peut vous aider

## 1 | Vous voulez devenir animateur ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un brevet conçu pour encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants ou des jeunes en accueil de loisirs (périscolaire ou non), en séjour de vacances, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme.

## 2 | Votre Caf peut vous aider

**La Caf peut prendre en charge une partie de vos frais de formation au Bafa**

- ➔ Adressez-vous à votre Caf qui vous fournira un formulaire de demande d'aide à la formation Bafa.
- ➔ L'aide financière sera majorée de 15,24 € si vous suivez, au cours du stage d'approfondissement, une formation centrée sur l'accueil du jeune enfant.

## 3 | Le Bafa mode d'emploi

### **ETAPE N°1 ➔ LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE**

Afin d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation, vous suivrez d'abord un stage théorique de 8 jours minimum, proposé par un organisme de formation habilité, de votre choix.

### **ETAPE N°2 ➔ LE STAGE PRATIQUE**

Pendant ce stage, à effectuer dans un délai maximum de 18 mois après la formation générale, vous mettrez en application les acquisitions du premier stage théorique.

### **ETAPE N°3 ➔ LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION**

Vous pouvez choisir entre la session d'approfondissement et la session de qualification. L'une ou l'autre doit se dérouler au plus tard dans les 30 mois à partir de la date d'inscription à la formation, sauf prorogation accordée.

**Merci pour  
votre attention**

*Nous sommes à  
votre disposition  
pour toutes  
informations  
complémentaires*

**BONNES VACANCES A TOUS !**

